

Le Prêt Permis à 1 € par jour

Dès 15 ans, financez votre permis de conduire

LE PRÊT PERMIS À 1 € PAR JOUR, C'EST QUOI ?

Il s'agit d'un prêt réservé aux jeunes clients (15/25 ans) leur permettant de financer leur permis de conduire. Il ne peut être accordé qu'une fois pour financer une première inscription à une formation à la conduite de véhicules de la catégorie A ou B. Cette offre est valable uniquement pour les contrats de formation délivrés par une auto-école ayant signé la convention "Prêt à 1 € par jour" avec l'Etat.

QUELS SONT SES AVANTAGES ?

- Pour financer son permis de conduire auto ou moto
- Une offre réservée aux jeunes âgés de 15 ans à 25 ans
- Un financement en douceur à 1 euro par jour
- Frais de dossier offerts

QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

- **Nature** : prêt personnel
- **Bénéficiaire** : jeunes de 18 à 25 ans
- **Montant du prêt** : de 600 à 1 200 €
- **Durée** : de 20 à 40 mois
 - 600 € sur 20 mois, soit 30 €/mois
 - 800 € sur 27 mois, soit 29,63 €/mois
 - 1 000 € sur 34 mois, soit 29,41 €/mois
 - 1 200 € sur 40 mois, soit 30 €/mois
- **Taux** : 0 %
- **Frais de dossier** : nous consulter
- **Garanties** : caution parentale, du conjoint ou d'un tiers.
- **Assurance** : choisir la sécurité en souscrivant l'assurance emprunteur facultative

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

QUELLE EST LA PIÈCE À FOURNIR ?

- Le contrat de formation délivré par une auto-école agréée "Permis 1€ par jour" signé par le candidat.

"BON À SAVOIR"

- De 15 à 18 ans, ce sont vos parents qui empruntent, au-delà, étant majeur, c'est vous.
- Votre prêt sera décaissé sur le compte de l'auto-école après un délai de 14 jours suivant l'acceptation de votre prêt, après recueil de votre accord.
- Vous pouvez choisir la date de prélèvement de vos échéances de prêt.